

30 mars 2022

## ***Est-ce que cela vous gratouille ou est-ce que cela vous chatouille ?***

Jules Romain **Knock** ou le triomphe de la médecine

Ce CTM est convoqué sur un ordre du jour SSCT.

Il fait suite à un vœu adopté à l'unanimité par ce CTM le 2 novembre 2021. Nous l'avons demandé parce que nous constatons que nos conditions de travail comportaient des risques pour la santé. Nous faisons l'analyse que nos alertes n'étaient pas prise en compte par les travaux engagés par le SG MENJS.

Au fil de nos travaux de CTMJS, de CST, et de groupes de travail, nous avons pu faire le catalogue des « irritants ». Tout n'est pas résolu, loin s'en faut. Admettons que c'est en voie si ce n'est de résolution, au moins de prise de conscience.

Mais il reste comme une gêne.

**« Vous ne seriez pas tombée d'une échelle étant petite ? »**

Certes l'imprimante sans encre, les déplacements non remboursés, la perte de l'action sociale, .... tout cela irrite. Mais il y a plus gênant. Un point aveugle depuis notre transfert, comme une démangeaison sur un membre absent, ou le souvenir d'une mauvaise chute : les missions statutaires des personnels.

Nous avons alerté sur les effets de la double tutelle des recteurs – préfets. Nous n'en parlons plus : il y a eu délégation de signatures le plus souvent. Nous avons alerté sur les risques du recentrage « régalien » de nos missions. Nous avons alerté sur les risques de la mise en dispositifs de nos missions. Nous avons alerté sur les conséquences du SNU sur l'organisation des services, sur les conséquences d'un recrutement de chargés de mission SNU sans autre référence que le A du grade. Silence.

On a perdu des voitures de service, mais nous avons surtout perdu nos bras. (Pas les effectifs, mais ce qui fait charpente dans nos métiers)

**« Restez couchée une semaine et ne buvez que de l'eau »**

Nous pensons que tous les services publics sont à l'os, - à l'eau ! - Ce qui fait tenir les services est l'investissement professionnel des agent.es.. Mais à ce régime, cela ne tiendra pas longtemps. Cela explique pour partie le peu d'intérêt pour les concours et donc les métiers de la fonction publique aujourd'hui.

Nos craintes se vérifient car les « irritants » vont probablement être levés. Le brouillard levé que verrons-nous ? Que ce qui nous irrite, est moins la logistique, la gestion des ressources humaines, les réseaux de communication, les effectifs, que l'effritement des statuts et donc des cadres posés pour la Fonction publique. Voilà l'échelle dont nous sommes tombés.

Le plus effrayant dans le travail du docteur Knock, ce ne sont pas ses remèdes, mais sa démarche globale. Sa volonté et son succès d'emprise.

Quatre illustrations dans notre champ jeunesse et sports : les indicateurs des DSR, le contrôle de l'apprentissage, la formation initiale et continue et les chargés de mission SNU

### **Une idéologie entrepreneuriale appliquée au service public**

Nous pensons que le service public souffre d'une conception gestionnaire, descendante, d'un excès de dispositifs, de reporting, d'appels d'offre, de mise en concurrence. Des personnels passionnés qui sont à la base des militants du sport et/ou de l'éducation populaire, travaillent à Jeunesse et Sports. Dans ce périmètre ministériel de développement et d'intervention quel gâchis pour un fonctionnaire qui a choisi des missions techniques et pédagogiques que de se perdre dans les méandres d'applications informatiques ou dans les colonnes d'un tableur ! Et c'est pourtant ce qu'on demande à un professeur de sports, un CEPJ, un CTPS ou un inspecteur.

Une preuve ? Les documents stratégiques régionaux comportent une batterie d'indicateurs déterminés par un cabinet de consultants. Il va bien falloir renseigner ces indicateurs. Et pendant que le fonctionnaire fait cela, il ne connaît plus le président de l'association, le maire, l'équipe enseignante, l'équipe d'animation, les gamins. Ces indicateurs permettront à à qui veut l'essayer de mettre en concurrence les DRAJES. Après le reporting il y a le benchmarking.

Nous portons une autre vision du service public Jeunesse et Sports. Celle d'un renforcement des cadres statutaires. Remettre les agent.e.s dont c'est le métier sur le terrain auprès des acteurs associatifs, des collectivités territoriales, pour concevoir avec eux des interventions de haut niveau. Les acteurs des associations ou des collectivités territoriales ont moins besoin de contrôleurs que de partenaires pour construire et mettre en œuvre des actions qui identifient et répondent aux enjeux éducatifs auxquels ils sont confrontés. Confiner les personnels techniques et pédagogiques et les inspecteurs JS sur des dispositifs, c'est limiter l'action publique JS à : diagnostic, appel d'offres, distribution de subvention, contrôle, reporting.

Ce n'est pas ce service public étriqué qui répondra aux enjeux de notre temps. Il y répond d'autant moins qu'il est mis au service d'agences, qui sont l'antichambre de privatisations : l'agence nationale du sport ou l'agence du service civique.

### **Le « carré régalien »**

Les chefs de services demandent depuis longtemps déjà – trop longtemps ! - que les personnels techniques et pédagogiques réalisent des évaluations, des contrôles, ou des visites, bref, des inspections ; parfois même qu'ils diligentent des enquêtes administratives. Pour justifier ce que nous nommons un détournement de statut, ils se livrent alors à une lecture parcellaire et donc partielle des textes statutaires. Ils disposent en outre de la possibilité de sanction des récalcitrants via les indemnités de sujétion. Nous avons eu à défendre des collègues qui refusaient des missions qui ne relevaient pas de leur statut.

La même démarche est engagée actuellement sur le contrôle de l'apprentissage. Les services de la direction des sports se livrent au même exercice de lecture partielle des textes statutaires. Cette lecture est dangereuse pour deux raisons : premièrement elle n'est pas juridiquement correcte et peut nous mettre en grave difficultés en cas de constat de dysfonctionnement (nous avons des exemples) ; deuxièmement, elle revient sur l'engagement entre l'Etat employeur et l'agent qui a

passé un concours, de professeur de sport par exemple, et pas d'inspecteur. Le tout crée une insécurité professionnelle que nous pouvons nommer risque psycho-social.

### **L'amputation de la mémoire, le déclin des expertises**

L'histoire n'est pas un terrain neutre. L'histoire vue par des lapins n'est pas la même que celle vue par des chasseurs. La formation initiale et continue des PTP continue de se dégrader parce qu'elle évite l'histoire des corps et leurs conflits.

Nos jeunes collègues ne bénéficient pas de la formation à laquelle ils ont droit. Nos collègues titulaires ne parviennent pas à accéder aux formations. Mais surtout l'ensemble est descendant, infantilisant. Alors que nous devrions former des cadres A en charge de développer du pouvoir d'agir, de la citoyenneté, de l'émancipation, ils subissent un désapprentissage. Pire tout au long de leur carrière ils perdent leurs expertises vérifiées au moment du concours.

### **Des attaques continues contre les statuts**

20, 30, 40 % de contractuels, c'est une première manière de contourner le statut et les expertises professionnelles. C'est documenté par les sociologues du travail. Faute de statut et de formation, les personnels s'accrochent aux procédures et aux bonnes pratiques, ou pire, à ce qu'ils croient être la consigne.

L'autre moyen de contourner les statuts ce sont les « chargés de mission ». Les chargés de mission SNU en sont l'illustration. Ils expérimentent l'introduction des cadres statutaires de la territoriale dans la fonction publique d'Etat. En effet peu importe s'ils sont attachés ou CEPJ, ils sont chargés de mission. Et lorsque la « mission » s'arrêtera, ils passeront à une autre.

Ce qui est amputé c'est la mission technique et pédagogique. Mais c'est cohérent puisque de pédagogie il n'est pas question dans le SNU, ce funeste dispositif de formatage de la jeunesse. Il s'agit de lancer des appels d'offre, bientôt des DSP, d'organiser des bus, de payer des intervenants, ...

C'est une étape. Tous les *référents* de dispositifs peuvent devenir chargés de mission.

Ce qui fait souffrir ce n'est plus tant les « irritants », ce sont les signes d'une maladie mortelle pour les missions statutaires des PTP et IJS de jeunesse et sports.

Juste pour rappel, au sortir de la guerre des humanistes au ministère de l'Education avaient la conscience claire que pour que des horreurs ne se répètent il ne suffisait pas que de savoir lire, écrire et compter, pratiquer les beaux arts ou le noble art, mais qu'il fallait une éducation tout au long de la vie. Ce fut une première étape. La seconde a été la création des statuts en 1985. Ce sont ces conquêtes qui sont menacées.

Là, ça fait mal.

Notre retour à l'Education Nationale peut permettre une refondation à condition de mettre à distance, loin, les méthodes du docteur Knock.

Pour cette raison nous serons exigeants sur la prise en compte des statuts et de l'histoire dans l'expertise de l'ANACT qui va nous être présentée.